

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 611

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 23 QUATER

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« études »

le mot :

« étude ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.